

informations pratiques

La Communauté de Communes
Les Portes de l'Ile-de-France

La déchèterie

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi :

8h45 - 12h

(fermeture des portes à 11h45)

et 13h30 - 17h

(fermeture des portes à 16h45)

Mercredi : 13h30 - 17h

(fermeture des portes à 16h45)

**Fermeture le mercredi matin,
le dimanche et les jours fériés**

Zone d'Activités
Les Portes de l'Ile-de-France
7 rue de la république
78840 Freneuse

L'accueil de la CCPIF

Du lundi au vendredi :

8h30-12h et 13h30-17h

Zone Artisanale Le Clos Prieur
78840 Freneuse
01 30 93 16 72
dechetterie@ccpif.fr

www.ccpif.fr



Chaque geste compte !

www.ccpif.fr

Conditions d'accès

- **Habiter sur le territoire** de la Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France
- Être **porteur d'une carte** d'accès



Gratuite, la carte est délivrée sur présentation :

- d'un **justificatif de domicile** (taxe foncière, taxe d'habitation ou facture de moins de 3 mois)
- de la (des) **carte(s) grise(s)** du (des) véhicule(s) léger(s) concerné(s)

Vous pouvez les présenter à l'**accueil de la CCPIF** ou les envoyer par mail à decheterrie@ccpif.fr

Tout dossier incomplet ne pourra pas être validé.

Pourquoi apporter vos déchets ?

Ils sont transférés vers des centres de tri, puis ensuite recyclés.

Interdictions

La déchèterie de Freneuse n'accepte **ni les camions ni les camionnettes**.

Les **professionnels n'ont pas accès** à la déchèterie de Freneuse. Evacuation de leurs déchets via des centres de traitement adaptés. (Par ex : SOTREMA à Rosny-sur-Seine, 33 rue Gustave Eiffel, 01 30 98 36 40)

Exceptions

Pour un **déménagement** ou lors d'un **décès** : **autorisations exceptionnelles** pour un passage de camion à demander à la CCPIF.

Les administrés qui n'ont qu'un **seul véhicule utilitaire** doivent se présenter à la mairie de leur commune pour obtenir une **attestation de possession** avant de venir chercher la carte d'accès à lecture magnétique.

Les déchets autorisés



Les déchets interdits

- Les ordures ménagères
- Les déchets d'amiante
- Les carnes d'animaux
- Les déchets médicaux (seringues, compresses, médicaments, etc.)
- Les pneus (tracteurs, utilitaires)
- Les déchets industriels
- Les déchets toxiques
- La ferraille
- Les carcasses de voiture
- Les déchets à risque
- Les armes
- Les aérosols
- Les objets à gaz ou explosifs